

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 09 MAI 2022
PROCÈS-VERBAL N° 7

Page 63

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

Mme Pascale Dalla Piazza ouvre la séance à 20 h 02, salue les conseillères et conseillers présents, les municipale et municipaux et le syndic. Elle salue la presse en la personne de Massimo Grecco, remercie les membres de la conciergerie pour la mise en place de la salle et salue le public.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de votants : 41

Excusés : Mmes Betschart Anne-Sophie, Gander Zoé, Mercier Cornelia, Rey Julie, MM. Mermod Cyril, Sauser Philippe, Vuadens Christian.

Absent: M. Krieger Bernard

Le quorum étant atteint, la séance est officiellement ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. Trois modifications sont apportées par la Présidente aux points 6, 8 et 9 :

6. Élection et assermentation d'une secrétaire suppléante du conseil communal
8. Préavis 2022/01 Installation d'un système de vidéosurveillance sur le site scolaire en Brit
9. Préavis 2022/02 Demande de crédit pour la création d'un accès pour les transports publics à la gare

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI -41 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 14 mars 2022

La discussion est ouverte.

M. Guy-Daniel Beney

P.57, point 9, ligne 6 : ... il y avait **vingt-trois** séances

P. 58, ligne 15 : ... ce sera plutôt **en 2023 ou en 2024**

P. 58, ligne 17 : ... en accord avec la DGTL

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI -41 NON - 0 ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Communications de la Présidente

Jetons de présence : Suite à la proposition de faire don de votre jeton de présence de la séance du 14 mars, un montant d'un peu plus de CHF 1000.- a pu être versé à l'association Yverdon-Soumy et un montant de près de CHF 200.- a été versé à la Chaîne du Bonheur. Je vous remercie très chaleureusement pour votre générosité. Je précise que si certaines personnes absentes lors du conseil du 14 mars veulent faire don de leur jeton de présence d'aujourd'hui à cette association ou à la Chaîne du Bonheur, vous pouvez passer en fin de séance auprès de la secrétaire.

Résultats des élections : Depuis le 14 mars, il y a eu l'élection du 20 mars pour le Grand Conseil, le premier tour de l'élection au Conseil d'État et le 10 avril le deuxième tour de l'élection au Conseil d'État. Concernant les élections au Grand Conseil, les résultats sont sensiblement différents de ceux de l'arrondissement Jura-Nord vaudois et du canton qui voient malheureusement notre députée Mme Betschart non réélue. Sur les résultats d'Yvonand, on voit que le PSV arrive en tête de toutes les listes. Concernant Mme Betschart, je tiens ici à la remercier très sincèrement pour son engagement durant la présente législature. Pour le premier tour des élections au Conseil d'État, les résultats sont identiques à ceux du canton : Mme Luisier était la seule réélue au premier tour. Pour le deuxième tour des élections au Conseil d'État le 10 avril, les candidats élus sont identiques à ceux du canton, mais dans un ordre différent. Notons que pour les trois suffrages, le taux de participation a été légèrement supérieur à Yvonand par rapport à celui du canton (20 mars : 34,28 % au niveau cantonal et 35,52 % à Yvonand - 10 avril : 37,59 % au niveau cantonal et 38,90 % à Yvonand).

Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir déplacé le local de vote dans le hall du bâtiment de l'administration communale car lors des deux dernières journées d'élections seules deux personnes, respectivement une personne se sont déplacées pour voter le jour J. Il serait donc discutable de mobiliser deux scrutateurs/scrutatrices pour si peu de monde. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à ces journées d'élections qui se sont déroulées dans une ambiance fort agréable.

Une dernière élection qui nous touche d'un peu plus près, il s'agit de l'élection complémentaire à la municipalité suite à la démission de M. Romano Dalla Piazza. En date du 4 avril 2022, constatant qu'une seule candidature avait été déposée dans les délais, le bureau du conseil a proclamé Mme Lucy Delarze élue tacitement au poste de conseillère municipale. Mme Lucy Delarze du parti socialiste sera assermentée lors du prochain conseil communal et prendra ses fonctions le 1^{er} juillet prochain. Je remercie l'assemblée de se lever et d'applaudir Mme Delarze pour son engagement au sein de notre municipalité. Je lui souhaite de pouvoir mener à bien les projets qui lui sont chers.

Le prochain scrutin aura lieu dimanche 15 mai. Pour cette journée, les deux bureaux sont convoqués et à cette occasion nous ferons connaissance d'une nouvelle collaboratrice de l'administration communale, qui est entrée en fonction au début du mois, qui remplacera Mme Woëts.

Prochain conseil : La dernière séance du conseil communal de l'année politique aura lieu vendredi 24 juin. Nous vous donnons rendez-vous au refuge du lac pour la séance qui commencera à 19 h 00 et qui sera suivie d'un apéritif puis du traditionnel repas de fin d'année. La secrétaire vous adressera tout prochainement une invitation par email et nous vous remercions par avance de donner réponse dans les délais afin que nous puissions nous organiser au mieux pour cette soirée. Lors de cette séance, nous procéderons à plusieurs élections pour l'année 2022/2023, en particulier à l'élection du Président du conseil communal, l'élection de la Vice-présidente ou du Vice-président du conseil communal qui selon la désignation tournante sera membre du groupe UDC, des scrutatrices et scrutateurs des 1^{er} et 2^{ème} bureaux (deux PS,

un PLR et un UDC), ainsi qu'à l'élection des membres de la commission de gestion pour l'année prochaine.

Prix du mérite : Au début de la séance du 24 juin, nous remettons le prix du mérite qui cette année sera décerné à Mme Christine Binggeli pour son engagement au sein de la FSG d'Yvonand durant plus de vingt ans dont six ans en tant que Présidente. En septembre dernier, nous avons inauguré le bateau à voile créé par JanConcept. Cette œuvre a été installée pour rappeler les prix du mérite Tapa-sabllia décernés depuis 2008. En septembre 2021, nous avons réuni tous les lauréats en présence des artistes mais malheureusement nous n'avons pu lever notre verre en l'honneur de toutes ces personnes, inutile de vous rappeler pourquoi. C'est pourquoi, la commission du prix du mérite a proposé à la municipalité d'organiser un apéritif lors du marché du 30 juin. Cet apéritif sera offert à l'ensemble de la population et bien sûr aux lauréates et lauréats des années précédentes, à Mme Binggeli ainsi qu'aux artistes. À cette occasion, nous poserons la plaque en l'honneur de Mme Binggeli. Je remercie la municipalité d'avoir accepté notre proposition. Dans la mesure où le prix du mérite Tapa-sabllia est remis par les autorités de notre village, je prie les membres du conseil de prendre note de cette date et vous remercie par avance pour votre présence à toutes et à tous. Il y aura une communication dans le prochain Tapa-sabllia qui vous précisera l'heure, probablement à 18 h 00.

5. Lettres et pétitions éventuelles

J'ai reçu trois courriers dont je vous donne lecture dans l'ordre de réception.

« *Concerne : travaux opérés par la municipalité aux alentours du chemin DP 1168.*

Madame, Monsieur. J'ai constaté les travaux effectués par la municipalité sur le chemin communal DP 1168 et ses alentours. Je leur ai adressé un courrier le 27 janvier pour leur faire remarquer quelques soucis potentiels sur leurs réalisations, mais quelques points restent en suspens et à clarifier : une partie des grilles ont été posées sur les écoulements, mais semblent un peu dangereuses pour les cyclistes ou piétons ; le talus creusé lors de leurs travaux n'a pas été repris et risque toujours de s'effondrer ; les risques d'inondations relevés se révèlent justes, le champ est inondé. L'essor agricole mis en place par la municipalité permettant la mise en place de rizières sur la commune est louable ; j'aurais souhaité en être informé auparavant. Je souligne néanmoins les travaux effectués sur tout le territoire de la commune et espère que ces points pourront être réglés rapidement. Je remercie par avance le conseil communal de son soutien et encouragements auprès de la municipalité pour les accompagner dans leurs réalisations. En vous remerciant de votre attention, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations les plus cordiales. Signé Sully Versel. »

La municipalité pourra peut-être donner des informations complémentaires lors de ses communications.

Le deuxième courrier reçu est une copie d'un courrier adressé à la municipalité.

« *Concerne la mise à l'enquête publique P-2021-096-1-E / CAMAC 207267, Transformation habitation et atelier, ECA 201 et 202, Avenue des Pins 27, Parcelle 316, Propriété de Monsieur Pierre-Alain Chevalley.*

Mesdames et Messieurs les municipaux. Votre courrier du 23 mars 2022 dans lequel vous nous informez de votre décision de lever notre opposition nous est bien parvenu. Votre prise de position pour les points relevés dans votre courrier confirme qu'il était nécessaire de procéder à une opposition au projet tel que présenté. Notamment, plusieurs points portaient à confusion sur la finalité de l'activité « pêcheurie inscrit sur les plans ou ateliers ». La CAMAC le démontre en plaçant des conditions très précises à respecter et en mentionnant des risques avérés à respecter. Nous avons estimé très important que tous les points soient clarifiés avant la

construction afin de permettre à M. Chevalley de pratiquer en toute sérénité et aussi afin de limiter au maximum les nuisances pour le voisinage. Nous vous informons que nous avons décidé de ne pas faire de recours au Tribunal Administratif, sous réserve de conditions et conventions discutées directement entre les deux parties. En revanche, nous tenons à vous faire part que nous avons été surpris par votre façon de procéder à la mise à l'enquête et très déçus par l'arrogance et le mépris que vous démontrez à l'égard des citoyens dans votre lettre. Nous sommes d'honnêtes contribuables, nous jouissons de la liberté d'expression, nous avons le droit et le devoir de nous opposer à un projet de construction aussi particulier. « Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion », dit la Constitution fédérale (article 16). En vous remerciant de l'intérêt que vous avez apporté à ce qui précède, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les municipaux, nos salutations distinguées. Signé par Mmes Nicole Bloch, Carole Jaccard, Barbara Savona, Maud Jacot, Christiane Plumbe et M. Roland Jaccard. ».

Là aussi la municipalité pourra donner, si elle le souhaite, des informations lors de ses communications.

Le dernier courrier est un courrier adressé par M. Bernard Krieger.

« Concerne : démission du conseil communal.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Après plus de vingt années d'engagement au sein du conseil communal, j'ai le regret de vous faire part de ma démission. Au vu des décisions prises par nos autorités dernièrement, il apparaît que certains projets d'envergure et dans lesquels mon engagement était sans faille ont été placés au second plan. Ces dernières années, cette tendance ne fait qu'augmenter, ce que, personnellement, j'assimile à un manque de volonté de la part de la municipalité à soutenir ces projets malgré leur importance. Ces nombreuses annonces restant sans suite me procurent un sentiment d'inachevé ainsi qu'un découragement total et c'est ce qui motive ma décision de démissionner du conseil communal. En remerciant l'ensemble des membres et délégué.e.s, dont je tiens à saluer le travail et l'engagement, je vous présente, Madame la Présidente, mes salutations les plus sincères. »

Selon un contact que j'ai eu avec M. Krieger, sa démission est avec effet immédiat. Je remercie d'ores et déjà le groupe PLR de nous communiquer pour la prochaine séance le nom de la personne qui succèdera à M. Krieger.

6. Élection et assermentation d'une secrétaire suppléante du conseil communal

Pour rappel, M. Antoine Michel a donné sa démission pour ce poste dans le courant du mois de janvier. Après avoir sollicité notre conseil, le bureau a passé des annonces dans la presse du Nord-vaudois puis dans le Tapa-sabllia. Nous avons reçu huit dossiers de candidature. Après analyse de ces dossiers, puis rencontre de trois candidates, le bureau a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Natacha Valceschini.

Présentation.

Le conseil souhaite-t-il des informations complémentaires ? Non. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Mme Valceschini étant la seule candidate, elle est élue tacitement au poste de secrétaire suppléante pour la suite de la législature 2021/2026. Applaudissements.

Je prie l'assemblée de se lever pour l'assermentation de Mme Valceschini.

Assermentation.

7. Communications de la Municipalité

M. Martin Schnorf

Projet Village solidaire : Comme vous le savez, il y a quelques temps en arrière, le conseil communal a validé le projet Village solidaire pour nos aînés. Il y a eu toute la période COVID et lorsqu'il y a eu un moment d'accalmie par rapport au COVID et en regardant la situation de la population d'Yvonand, le projet Village solidaire pour nos aînés est devenu le projet Village solidaire intergénérationnel. En décembre 2021 il y a eu les premières séances, on a fait un communiqué et il y a eu environ septante participants à la salle polyvalente, surtout des aînés car les jeunes étaient soit à l'école soit travaillaient. Certains aînés de 55 ans travaillaient également et n'ont pas pu participer. Depuis ce jour nous avons fait passablement de séances de travail et de communications par rapport à ce qu'il se passe. Je tiens à vous communiquer que le projet Village solidaire intergénérationnel fonctionne très bien car la population s'investit énormément aussi bien envers les jeunes qu'envers nos aînés. Il y a déjà des activités qui se font dans notre village comme le Tapa de jeudi qui a un fort succès. Cela se passe tous les troisièmes jeudis de chaque mois et il y a entre vingt-cinq et trente aînés qui participent à cette manifestation. Il y a aussi des gens qui proposent de leur temps pour des balades à vélo ou des balades au village. Prochainement, vous avez tous reçu un flyer dans votre boîte aux lettres, il y a un forum le 21 mai. Ce forum est très important car on aura vraiment le compte rendu des entretiens avec nos aînés ainsi que l'entretien avec nos jeunes pour savoir ce qu'ils souhaitent que la municipalité mette en place au sein de notre village. De ce fait, je convie le conseil communal à participer au forum pour entendre les désirs et les souhaits de notre population. Ainsi vous pourrez prendre conscience des demandes qu'il y a chez nous et ce que l'on peut améliorer. Le forum aura lieu le 21 mai de 14 h 00 à 17 h 30, avec un apéritif à la fin.

M. Gabriel David

Chantier Fleurettes : Les travaux sont toujours dans les délais et le budget est respecté. Fin des travaux prévue le 20 mai et le goudronnage la semaine prochaine. Les riverains du quartier vont enfin pouvoir respirer car ils ont eu une mauvaise période.

Éclairage public : Je vous avais dit lors du dernier conseil que l'abaissement n'était pas très fonctionnel. À l'occasion d'une visite de nuit avec le représentant de la Romande Énergie, il a été constaté une erreur dans la programmation ou plutôt dans les ampères mis sur chaque luminaire. On a à peu près le double de puissance qu'avant. Ils vont donc reprendre les 380 luminaires et tout reprogrammer, à leurs frais bien entendu. On attend toujours le changement d'éclairage pour la place de la gare et de la salle polyvalente.

Membres de la commission consultative de la transition énergétique : Merci de passer vers moi à la fin du conseil pour fixer une date pour une séance.

M. Guy-Daniel Beney

Circulation et stationnement : J'ai eu plusieurs questions concernant le stationnement à la place de la gare. Suite à l'aménagement de la place de la gare, j'aimerais rappeler les différentes possibilités de stationnement. Je vous rassure, elles ne sont pas très grandes actuellement. La commune gère les quarante-trois places de parc balisées, marquées au sol en blanc, du côté de la salle polyvalente, comme on le connaît depuis de nombreuses années, en prolongement de l'ancien abri vélos vers le bâtiment Gare 6. Sur ces quarante-trois places, huit ont été effacées (celles du fond vers le hangar qui appartient aux CFF mais loué par le centre agricole). Elles ont été effacées temporairement, je dis temporairement car cela dépendra de l'accueil que vous ferez au préavis de mon collègue. Ces huit places ont été annulées pour permettre la manœuvre des car postaux. Côté Avenue de la Gare, il y a quatre places marquées « arrêt minute » et une place réservée pour le véhicule Mobility. La dernière chose qu'il y a, c'est une zone marquée

en jaune pour le parking motos. Ces places communales sont gérées par l'horodateur qui est à l'entrée de l'accès de la salle polyvalente.

Les CFF ont marqué plusieurs places de parc. Il y a vingt places P+R qui sont aussi blanches sauf erreur mais avec des chiffres rouges. Sur cette même zone, il y a une place pour les personnes à mobilité réduite et une place réservée aux CFF. Ces places sont gérées uniquement par les CFF, nous n'avons aucune possibilité de gestion, elles sont réservées aux utilisateurs des CFF via le paiement par un automate qui a été ou qui sera fixé contre le bâtiment de la gare. Les CFF vont mettre une signalisation ad hoc. On va être attentif à cette signalisation, mais c'est clair que le voyageur qui passe n'est pas sensé savoir exactement comment se répartissent ces places, à gauche ou à droite. Quand nous avons rencontré les CFF en décembre, nous avons demandé pour la X^{ème} fois que l'on puisse bénéficier de stationnement pour les manifestations relativement importantes de la salle polyvalente pour lesquelles il faut plus que trente ou quarante places de parc, Romano Dalla Piazza était déjà intervenu à plusieurs reprises sur le même sujet. Au mois de décembre, on avait eu un accord de principe de la personne responsable, qui nous avait demandé de faire un budget d'aménagement d'une certaine surface pour un « parking manifestations » qui ne serait utilisé qu'en cas de besoin. Ce ne serait pas un parking systématiquement ouvert car il y a quand même du trafic sur la place de la gare (chargement des betteraves et livraisons au centre agricole). J'ai préparé cette convention que je m'apprêtais à soumettre en municipalité la semaine passée quand les CFF ont réagi par rapport au préavis que Romano Dalla Piazza va vous présenter : ils ont réagi par rapport à ces places et ont émis un préavis négatif. Bien sûr quand je dis « les CFF », ce n'est pas la personne avec laquelle on avait eu une séance au mois de décembre. Ce stationnement « parking manifestations » est plus qu'important car autrement cela pourrait boycotter les manifestations de la salle polyvalente. On a convoqué une séance entre la municipalité, les CFF, CarPostal et les betteraviers pour que l'on puisse organiser l'utilisation de cette place. Je rappelle que d'après le projet de convention, c'est quand même entre soixante et huitante places qui seraient à disposition plus les quarante-trois communales, on arriverait donc à cent-vingt ce qui est juste suffisant pour les grandes manifestations. On travaille aussi sur d'autres solutions, mais je ne veux pas vous en parler ce soir car le projet n'est pas encore assez avancé.

5G à Yvonand : Au sujet de la communication que j'avais faite dans les « divers » au conseil du mois de mars suite à l'intervention de M. Hedou sur le principe de la 5G à Yvonand. Je vous avais transmis qu'il y aurait une communication dans le Tapa-sabllia en mai ou en juin sur les compétences de la municipalité concernant la 5G. Au vu de l'importance du dossier et de l'intérêt général, la municipalité organisera plutôt une séance réservée aux citoyens de notre village. On ne sait pas si cela se fera avant ou après les vacances d'été mais il y aura une information générale qui sera faite plutôt qu'un article dans le Tapa-sabllia.

Nouvelle collaboratrice : Mme Cindy Rippstein a été engagée au sein de l'administration communale. Cet engagement fait suite à la démission de Mme Woëts qui a préféré donner une autre direction à sa vie professionnelle après quatre ans de collaboration avec notre administration. Mme Rippstein a débuté son emploi mardi 3 mai. Elle est engagée à 30 % et sera au bureau le matin des jours suivants : mardi, mercredi et vendredi. Elle occupera la place de secrétaire de la police administrative.

M. Philippe Moser

Démission de M. Gueissaz : La municipalité a pris acte dernièrement de la démission de notre chef de service voirie M. Didier Gueissaz au 31 août de cette année. Après vingt-deux ans dans la commune, M. Gueissaz a décidé de réorienter sa carrière. Je tiens vraiment ici à le remercier officiellement pour tout le travail qu'il a accompli pendant ces années. La municipalité fera évidemment quelque chose d'un peu plus officiel avec Didier pour lui souhaiter bonne chance

pour le futur de ses activités. Concernant la suite, la municipalité a décidé de rechercher un nouveau fontainier car avec Didier Gueissaz toutes les compétences liées à cette spécialité s'en vont. Vu la taille de la commune et vu le fait que nous utilisons de l'eau de source, cela induit un certain nombre d'obligations légales qui ne peuvent être menées que par un spécialiste en la matière, à savoir un fontainier avec brevet fédéral.

Comptes 2021 : Notre fiduciaire a terminé ses contrôles, je peux donc vous informer, nous n'avons pas fait d'erreurs. Les comptes 2021 présentaient avant amortissement complémentaire un bénéfice d'un peu plus de CHF 1'400'000.-. C'est assez loin des CHF 500'000.- de déficit que nous vous avons annoncés dans le cadre du budget. Il y a à cela plusieurs explications. Comme pratiquement partout dans le canton, les rentrées fiscales ont été plus élevées que ce que nous attendions. On s'attendait, suite aux années COVID, à devoir marquer le coup, cela n'a pas été le cas. Les rentrées fiscales ont performé. Il est vrai, nous avons bénéficié cette année d'une rentrée fiscale extraordinaire d'environ CHF 560'000.- qui provient d'un seul contribuable. Il faut également souligner que la péréquation canton-commune nous a souri beaucoup plus que ce qu'on pensait. On a, de notre côté, travaillé pour que les charges soient contenues au maximum et au final on se retrouve avec un bénéfice consolidé de CHF 41'164.94 après avoir procédé à quelques attributions extraordinaires et amortissements complémentaires. On en a discuté avec la commission des finances, on doit encore se revoir une fois, mais je tenais ce soir à vous communiquer ces chiffres que vous aurez évidemment dans le rapport financier final qui vous sera adressé avant le dernier conseil de l'année.

M. Alexandre Lecourtier

Statistiques bon COVID :

Il y a un peu moins de deux ans, la municipalité vous a soumis un projet au mois de juin 2020 qui demandait à lui accorder un crédit pour soutenir le commerce local ainsi que les familles en pleine pandémie. Il s'agissait d'un préavis concernant des bons Tapa-sabllia à remettre à la population et la municipalité s'était engagée à faire un bref bilan de cette distribution. Les chiffres étant disponibles à ce jour, je voulais les partager avec vous.

Statistique bons COVID

Habitants	
Nbr total d'habitants	9'409
Nbr de bons par habitants	2 x CHF 20.-

Bons	
Total de bons offerts (2/hab.)	6'918
Total bon 1 utilisé	2865
Total bon 2 utilisé	2725
Total bons utilisés (1+2)	5590

Utilisations des bons	
	Nbr de bons utilisés
Agriculteurs	49
Commerces d'alimentation	3159
Restaurants	1025
Soins / Beauté / Coiffure / bien-être *	546
Garages	70
Autres **	724
Société locales	17
Total bons utilisés	5590

Total bons non utilisés	1228
-------------------------	------

* Commerces plus détaillés	Nbr de bons utilisés
Soins + beauté	183
Coiffure	260
Bien-être (massage)	85
Podologie	33
Centre de physiothérapie	5

**Bons le plus utilisés dans les commerces	Nbr de bons utilisés
Pharmacies	256
Risique	70
Cofficien	87
Boulangerie Laurs	40
Vétérinaire	51

Si l'on résume, nous nous sommes basés sur le 30 juin 2020. Il y avait à l'époque 3409 habitants. La municipalité s'était engagée, avec votre soutien, à distribuer deux bons de CHF 20.- par personne, cela représentait un total de 6818 bons distribués. On s'aperçoit que sur ces 6818 bons, 1228 n'ont pas été remis dans un commerce, ce qui représente une proportion de 20 % de bons perdus ou non utilisés. Ce que je voulais surtout porter à votre connaissance, c'est la distribution et l'utilisation qui a été faite de ces bons. On les retrouve principalement dans les commerces d'alimentation, puis les restaurateurs, les soins à la personne et la catégorie « autres » qui vous sera détaillée par la suite, puis quelques bons dans les garages, chez les agriculteurs et une part relativement modique auprès des sociétés locales. Pour les commerces, il y a une part « soin et beauté » de l'ordre de 33 %, la coiffure avec 48 %, le podologue 6 %. La catégorie « autres » concerne les boulangers, l'opticien, le kiosque, les pharmacies qui ont bénéficié de ce soutien.

8. Préavis 2022/01 Installation d'un système de vidéosurveillance sur le site scolaire en Brit

Dépôt de préavis

Mme Christelle Fresneau

Un courrier va être envoyé dans le courant de la semaine aux personnes qui seront directement concernées, au voisinage, qui auront aussi la possibilité d'avoir toutes les informations, comme la commission ad hoc.

M. Soprano Marinelli

Comme vous le savez, je suis favorable à la vidéosurveillance car moi-même je l'avais proposé il y a quelques années. Je l'avais proposé notamment par rapport à la gare CFF dans le cadre du conseil communal. Par contre, je suis partagé par rapport à cette vidéosurveillance au collège parce qu'on aimerait le détail de combien coûtent ces incivilités et ces déprédations, j'imagine qu'on les aura par la suite. Si on doit payer CHF 1012.- de location mensuelle pour la vidéosurveillance sans compter les charges annexes administratives qui sont liées aux personnes qui vont surveiller les films, je me pose la question de qui on va toucher. Moi qui suis un habitué de cette zone, je me rends bien compte de ces incivilités que ce soit au niveau de la cour intérieure, proche des collèges, ou sur les surfaces sportives. Si vous venez un dimanche soir, vous verrez le nombre de déchets qui traînent par terre et je pense que les concierges peuvent confirmer. On met une vidéosurveillance, je suis bien d'accord mais on vise qui et on vise quoi. Tout autour des surfaces sportives, il n'y a pas de poubelles ou très peu. Aujourd'hui les gens ne font pas quinze mètres pour aller jeter quelque chose. Je ne suis pas en train de les soutenir mais peut-être qu'il y a d'autres moyens moins coûteux pour favoriser le tri des déchets ou inciter les gens à mettre leurs déchets dans des endroits bien spécifiques. Ce préavis arrive suite aux tags. Si on vise les tags, ils ont eu lieu pendant les horaires scolaires. On vient dire aujourd'hui qu'on ne visionne pas pendant les horaires scolaires, mais en-dehors. Je pense donc qu'il faut accompagner ce projet, car je ne pense pas qu'on soit en mesure de pénaliser ou amender ceux qui vont laisser des déchets dans la cour. Si c'est le cas, je dis bravo mais je ne pense pas que ce sera vraiment possible de le faire. Peut-être aura-t-on plus de détails par la suite, mais j'aimerais qu'on réfléchisse à qui on veut viser dans cette vidéosurveillance.

Mme Christelle Fresneau

L'information a peut-être mal été transmise. Oui, les tags ont été de trop, mais presque deux à trois fois par mois, des plaintes ont été déposées suite à des incivilités produites durant la nuit. Je ne vais pas dire que ce ne sont pas des élèves, mais c'était durant la nuit. Aujourd'hui, on a un problème car la gendarmerie vient régulièrement sur site et les assurances commencent à nous demander ce qu'on va faire. Car à chaque problème, une plainte est déposée et on se retourne auprès des assurances. Donc on n'est pas là clairement pour les élèves, ce sont pour

des choses qui se passent régulièrement le soir, notamment à Brit 2 où des personnes se sont introduites à plusieurs reprises le dimanche soir.

Mme Pascale Dalla Piazza

En respect de l'article 28 du règlement de notre conseil, je demande au Vice-président de me remplacer pendant quelques minutes afin que je puisse prendre la parole en tant que conseillère communale.

M. Cyril Ottonin

La discussion étant toujours ouverte, je passe la parole à Mme Pascale Dalla Piazza.

Mme Pascale Dalla Piazza

Comme il est rappelé dans le préavis 2022/01, le règlement communal relatif à l'usage de caméras de vidéosurveillance stipule dans son article 3 que, une fois approuvé par la municipalité, chaque projet d'installation de vidéosurveillance doit être soumis au conseil communal pour approbation. En me promenant récemment, j'ai pu constater qu'à l'entrée du camping d'Yvonand une caméra est installée en haut d'un mât situé sur la droite de l'entrée à la hauteur de la buvette. Étant membre du conseil communal depuis 2011, année de l'entrée en vigueur du règlement précité, j'ai le souvenir que notre conseil s'est prononcé au sujet de l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le site du port d'Yvonand, par contre je n'ai aucun souvenir que notre conseil ait été saisi pour une installation sur le site du camping. Plusieurs conseillères et conseillers partagent mon amnésie. Je demande donc à la municipalité si elle peut nous rafraîchir la mémoire ou nous donner des explications sur les raisons pour lesquelles aucun préavis n'a été déposé devant ce conseil.

M. Guy-Daniel Beney

Cela mérite contrôle. La vidéosurveillance doit être validée sur le domaine public ou privé communal, ce qui est le cas du port. Le port est une propriété de l'État de Vaud, mais sous convention ou concession passée avec la commune qui elle a fait une convention avec l'association du port. Tandis que le camping est un domaine privé de l'État de Vaud qui loue directement la surface à l'AIY. Je me pose donc la question si c'est le même statut, vu que vous faites allusion aux caméras du port. On va donc contrôler si, sur domaine privé qui ne filme pas le domaine public, même si c'est une utilisation publique de la zone, le statut est différent.

Mme Pascale Dalla Piazza

Je vous remercie pour ces premières explications. S'il s'avère qu'aucun préavis n'a été réellement déposé et que cela aurait dû être fait, je déposerai probablement une motion pour que cette erreur soit corrigée dans les meilleurs délais avec un effet suspensif de cette installation dans l'intervalle.

M. Cyril Ottonin

Je repasse la parole à la Présidente.

9. Préavis 2022/02 Demande de crédit pour la création d'un accès pour les transports publics à la gare *Dépôt de préavis*

M. Romano Dalla Piazza

J'aimerais amener quelques explications sur l'origine de ce préavis. Comme vous l'aurez déjà tous constaté, la place de la gare a subi passablement d'adaptations et de modifications. Depuis le 2 mai, CarPostal accède au quai qui a été aménagé pour le transport public. À l'origine, il y avait à l'endroit de ce quai une zone de rebroussement tolérée et utilisée pendant de nombreuses années puis qui a été condamnée ce qui nous a contraint de déplacer de manière provisoire cette zone de rebroussement. Cela a entraîné la suppression de huit places de stationnement. Les

conditions fixées avec les CFF étaient d'assurer une distance minimale d'un mètre cinquante par rapport à la voie utilisée par le centre agricole notamment pour le chargement des betteraves. Cela a été fait et contrôlé et a fait l'objet d'une simulation sur place, plus qu'une simulation puisque cela s'est fait à l'aide d'un bus articulé sur la place de la gare. Il a ainsi été démontré que cette zone était manœuvrable, une vidéo a d'ailleurs été envoyée aux services des CFF. Les CFF ont néanmoins refusé l'accès par le biais de cette zone de rebroussement. Ce sera l'objet notamment de la discussion qui aura lieu d'ici deux semaines avec les représentants des CFF. Il fallait donc trouver une solution plus pérenne et c'est la raison pour laquelle, de manière anticipée, avant les travaux, une étude avait été faite pour chercher des variantes d'accès. Une des variantes retenue était l'utilisation du chemin du Petit Marais, avec plusieurs inconvénients qui ont soulevé passablement de réactions de la part des riverains notamment l'usage de ce chemin dans toute la largeur de son gabarit par un bus articulé ou non, avec des questions de sécurité aussi pour la sortie des enfants qui circulent sur cette voie et la question de la topographie avec des travaux de terrassement relativement importants pour accéder avec une rampe suffisante sur la place de la gare. Il y aurait la possibilité de mettre ce chemin du Petit Marais en sens unique, grâce à la servitude de passage à la sortie, mais avec des questions d'accès rendues plus difficiles au croisement vers la parcelle 1868, avec un tourné qui n'est pas forcément très praticable. C'est la raison pour laquelle l'étude des différentes variantes a abouti à la solution qui fait l'objet de la demande de crédit. Cela peut apparaître comme une solution de facilité avec la conséquence d'utiliser une partie du pré de la salle polyvalente. Mais l'objet n'est pas de construire une nouvelle route, l'objet est de construire une voie à usage unique pour les transports publics. C'est une circulation certes qui est relativement conséquente, mais il ne s'agit pas d'une route communale à double sens ou à sens unique. Cela fera l'objet d'une servitude publique de passage destinée uniquement au transport public. D'autres aménagements ont fait l'objet de discussions au sein de la municipalité, notamment pour garantir, puisque l'on récupère une partie de l'accès actuellement utilisé par le service de la conciergerie, un accès en cas de grandes manifestations à un semi-remorque avec une extension du quai pour le chargement et déchargement. Et également une voie à mobilité douce, qui doit garantir l'accès en cas de grosses manifestations - j'espère qu'on obtiendra l'autorisation d'utiliser toute la surface en cas de manifestations importantes - en toute sécurité à la salle polyvalente. On voit également que l'on maintient les arbres et la végétation en place, cela a été contrôlé et vérifié, tout en permettant à un bus articulé d'accéder de manière optimale au quai aménagé sur la place de la gare.

M. Soprano Marinelli

Je ne veux pas faire le porte-parole des sociétés locales, mais ces places de parc doivent être une condition sine qua non. Je sais que c'est difficile de discuter avec les CFF, tout le monde en est conscient. Mais aujourd'hui, si l'on s'arrête à huitante places de parc, on ne fait plus aucune manifestation à la salle polyvalente. Je peux vous garantir que lorsque l'on fait un loto et qu'on accueille entre quatre cents et cinq cents personnes, dont le 80 à 90 % vient de l'extérieur, si on ne leur donne pas la possibilité d'avoir un confort pour venir à la salle polyvalente d'Yvonand, on peut arrêter les lotos. Je pense qu'il n'y a plus aucune société qui va prendre le risque. Aujourd'hui, ce n'est pas possible. Peut-être que cela le sera dans quinze à vingt ans, mais aujourd'hui non. Quand on parle de manifestation importante, cela ne s'arrête pas à une centaine de personnes. Lors des repas de soutien, comme Asha Bengal et autres, il y a entre deux cents, trois cents, jusqu'à cinq cents personnes. La salle peut accueillir six cents personnes. C'est vraiment une problématique. Je compte sur la municipalité pour ne pas lâcher le morceau. Si on n'a pas de places de parc, je pense que toutes les sociétés locales peuvent commencer à réduire leurs activités et cela sera aussi au détriment de la salle polyvalente. Les mariages, c'est peut-être cent personnes aujourd'hui, mais cela n'est pas le cas d'autres manifestations, comme le salon des commerçants ou d'autres, je ne vais pas tous les citer.

Je ne sais pas si c'est dans le même domaine mais est-ce qu'on sait s'il est autorisé, lorsqu'il y a des personnes à mobilité réduite, que les véhicules viennent dans la cour de la salle polyvalente et repartent ? Si ce n'était pas autorisé, il faudrait aussi donner la possibilité aux personnes à mobilité réduite d'emprunter ce chemin.

Dernière chose par rapport au site, concernant les toilettes publiques des CFF, a-t-on des nouvelles ?

M. Guy-Daniel Beney

Quand je parlais de manifestations importantes, on a fait trois catégories : de 10 à 150, de 150 à 300 et de 300 à 600 personnes. Les manifestations importantes, si on se base sur les normes VSS, qui ne sont que de la théorie, il nous faudrait en gros cent-cinquante places de parc. Ce n'est que de la théorie. Quand les gens viennent de l'extérieur à un loto, ils ne viennent pas avec une voiture et cinq personnes dedans, c'est souvent seul ou à deux. Mais on tient compte de ce potentiel de six-cents personnes à la salle polyvalente. C'est la première chose. Ce qu'on connaissait à l'époque, car ces lotos ne sont pas nouveaux, depuis déjà vingt ou trente ans, ce qu'on avait à la place de la gare c'est l'équivalent d'environ cent-cinquante places. C'était le relevé qui avait été fait dans le cadre des Mild'Yv. Cent-cinquante places de parc, je vous ai parlé tout à l'heure de cent-vingt. Certes, on n'est pas assez, mais on n'est pas loin de ce qu'on avait avant à condition bien sûr d'avoir cette convention. Si je vous ai parlé aussi d'autres possibilités qui sont à l'étude, ce ne sont même pas les possibilités officielles qu'on a aujourd'hui. On a, ne l'oubliez pas, Hélène Correvon qui est réservé la journée et la grande salle, il y a de tête bien vingt-cinq places libres le soir et le week-end. On a le parking du pré de l'Hôtel de Ville, il y a le parking de la rue de la Tannerie qu'on a aménagé et qu'on ouvre temporairement, il y a les parkings de l'avenue de la Gare et de l'avenue du Temple. C'est clair qu'ils ne sont pas à vingt mètres de la porte d'entrée. Mais il y a des possibilités et on essaye de regrouper au mieux ces parkings, inclus, je ne l'ai même pas évoqué car on est plus loin, le parking du tennis, mais on est déjà à la Petite Amérique. Donc on est attentif et conscient de cette problématique. Pour les personnes à mobilité réduite, que ça soit interdiction de circuler mais mise à ban comme c'est le cas de la salle polyvalente, elles ont le droit de stationner même sous un panneau interdiction de stationner. Sauf erreur, elles ne peuvent pas stationner sous un panneau interdiction de s'arrêter. Mais il est clair qu'on a toujours toléré le dépose-repose de matériel, c'est logique, on ne va pas dire aux sociétés de rester sur la place de la gare pour décharger leur matériel, mais le stationnement dans le préau n'est pas autorisé hormis pour les personnes à mobilité réduite ou exceptions.

M. Romano Dalla Piazza

Nous ne sommes pas donneur d'ordre pour l'acquisition de cette cabine WC. Ce que le conseil a accepté, c'est la participation financière mais le donneur d'ordre, c'est CFF immobilier et toutes les informations qu'on a reçues jusqu'à présent c'est un report de la commande. Est-ce que ce sera en rapport avec la réfection du bâtiment de la gare, j'espère bien quand même. Ce bâtiment a l'air d'une verrue maintenant au milieu de cet aménagement mais on n'est pas donneur d'ordre. On va rencontrer les CFF et en particulier CFF immobilier lors de cette séance d'ici deux semaines. On demandera et je ramènerai cette information au conseil. Si j'ai une information plus précise sur la date de livraison. Mais les connexions ont été préparées, cette cabine pourrait être posée, sauf qu'il faut qu'elle soit commandée et financée par les CFF et après en partie par notre commune.

**10. Préavis 2022/03 Demande de crédit complémentaire au préavis 2021/06 –
Réaménagement des surfaces administratives
Dépôt de préavis**

Mme Christelle Fresneau

Juste une précision. Une erreur s'est glissée à la fin du préavis, il n'y a pas de commission ad hoc.

M. Viktor Zeiter

Il me semble que ces cas de dépassement de crédit arrivent trop souvent. Est-ce qu'il y aurait une possibilité de mettre une garde par le boursier qui avertirait le municipal ou la municipale lorsqu'on arrive aux deux tiers de la somme dépensée. Là, le conseil ne peut plus rien faire, on est devant le fait accompli. C'est arrivé trois ou quatre fois déjà. Donc dans le futur, j'aimerais bien que ça vienne avant de demander un crédit complémentaire et une fois les travaux faits, une fois les factures payées.

Mme Pascale Dalla Piazza

J'imagine que nos municipaux ont pris note de la demande.

11. Propositions individuelles et divers

M. Florian Breguet

Le marché d'Yvonand est un endroit convivial où des habitants de notre village se retrouvent les jeudis après-midi ensoleillés. Je souhaite soutenir la création d'un Repair-Café qui pourrait se tenir à cet endroit quelques fois par année. Un Repair-Café est un lieu permettant de réparer des objets endommagés grâce à l'aide de spécialistes de la réparation. Ces services de réparation permettent de lutter contre le gaspillage des ressources et la quantité croissante de déchets. Non seulement c'est gratuit, mais cela permet aussi de faire de nouvelles connaissances autour d'un café ou d'un en-cas. C'est donc un bon moyen de rendre Yvonand plus durable et je pense que le marché est un lieu qui ferait sens pour ce genre d'action. Si Agenda 30 ou le village solidaire se lançait dans ce projet, je pense qu'il serait primordial que le conseil communal y apporte son soutien. Merci de votre écoute.

M. Louis Messerli

J'ai une question sur un préavis qui est en cours sur les travaux à la route de Rovray, j'aimerais savoir à quoi cela en est. Merci.

M. Romano Dalla Piazza

Ce dossier est resté plus ou moins en suspens pour une question de priorité d'actions. Il fallait avancer d'abord sur la finalisation et le lancement des travaux sur la rue de la Mauguettaz - ce dossier était lancé - et avancer surtout sur les conséquences de l'aménagement de l'accès de CarPostal à la gare. C'est une question de priorités - cela ne veut pas dire qu'on a oublié ce projet sur la route de Rovray - mais la priorité était de voir dans quelle mesure on arrivait à améliorer les accès à la gare, pas seulement les accès que je vous ai présentés mais aussi l'accès sur le rond-point central et c'est pour ça qu'on a lancé en priorité cette étude ou une pré-étude avec RLJ. Le dossier sur la route de Rovray n'est pas oublié ou terminé, on va devoir intervenir déjà cette année pour des travaux de réparations provisoires sur la route. L'équipe de voirie est sur le coup. Il faudra relancer la question de la remise en état de la route complète. Ce qui veut dire en définitive que la question de la sécurité et des études qui ont été réalisées sur la sécurité en particulier sur le virage ont été laissées en attente mais seront reprises dans le cadre de la remise en état de cette route avec bien entendu le trottoir qu'il reste à réaliser dans la jonction qui manque sur la route de Rovray après le virage en descendant. C'est une question de priorités et d'engagements qui nous ont obligés à redéfinir momentanément les priorités.

M. Louis Messerli

Et quelle est la durée dans le temps ?

M. Romano Dalla Piazza

Ce ne sera pas fait avant le 30 juin, c'est un dossier que je vais remettre dans les mains de la future municipale. Il y a d'ailleurs une séance qui sera organisée avec elle, moi-même, le bureau RLJ et le bureau technique pour qu'elle dispose de tous les éléments techniques et de planification pour revenir vers vous avec des informations plus précises.

Mme Pascale Dalla Piazza

La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

Absent : le même.

La séance du conseil est close à 21 h 17. La Présidente remercie l'assemblée pour sa participation. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le vendredi 24 juin 2022, à 19 h 00, au refuge du lac.

La Présidente



Pascale Dalla Piazza



La Secrétaire



Pauline Héritier